

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Arcens, du mercredi 2 avril 2025, à 18 h, salle du conseil de la mairie

Présents : Patricia Abel ; Nathalie Chanut ; Laurent Chaussinand ; Joëlle Courtault, présidente de séance ; Thierry Girot ; Jean Claude Ribeyre ; Nadège Mercier ; Lionel Vignal.

Absent : Aurélien Rozé.

Le quorum est atteint.

Joëlle Courtault est désignée secrétaire de séance.

Étaient également présents :

- Cyrille Reboulet Conseiller aux décideurs locaux du SGC de Privas,
- Odette BOYER, secrétaire de mairie

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2025
2. Approbation du Compte financier Unique 2024
3. Affectation des résultats 2024
4. Vote des Taux de Fiscalité Directe Locale pour l'année 2025
5. Vote du budget primitif 2025
6. Demande de subvention au conseil départemental pour le déneigement des voiries communales, hiver 2024-2025
7. Demande de subvention au Département, dans le cadre du volet pacte routier du dispositif Atout ruralité, pour les travaux de voiries
8. Création emplois saisonniers pour plan d'eau, camping et renfort au service technique, été 2025
9. Convention Chanal Patrick pour location terrain pour mise en place du plan d'eau
10. Questions diverses
11. Communication

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2025 est approuvé à l'unanimité

2 -Approbation du Compte financier Unique 2024

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 de la commune.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		94 932,18	122 042,82		27 110,64	
Opérations de l'exercice	335 771,55	473 055,92	204 127,55	209 300,44	539 899,10	682 356,36
Totaux	335 771,55	567 988,10	326 170,37	209 300,44	567 009,74	682 356,36
Résultat de clôture		232 216,55	116 869,93			115 346,62

Besoin de financement

116 869,93

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

Restes à réaliser en investissement :

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	15 971,02	5 206,00
Besoin de financement des restes à réaliser	10 765,02	Euros
Besoin total de financement	127 634,95	Euros

A la fin de la présentation, Monsieur le Maire se retire.

Madame Courtault Joëlle, présidente de séance, invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'approbation du compte financier unique 2024.

Celui-ci est approuvé avec 6 voix pour et 1 abstention.

3 – Affectation des résultats 2024

Après l'approbation du compte financier unique, Monsieur le Maire réintègre la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal procède alors à l'affectation du résultat d'exploitation 2024.

Les chiffres sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement de :	137 284,37
- un excédent reporté de :	94 932,18
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	232 216,55
- un déficit d'investissement de :	116 869,93
- un déficit des restes à réaliser de :	10 765,02
Soit un besoin de financement de :	127 634,95

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	232 216,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	127 634,95
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	104 581,60
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	116 869,93

L'affectation présentée ci-dessus est validée avec 7 voix pour 1 abstentions.

4 – Vote des taux de fiscalité Direct Locale pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que par délibération du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'impôts directs locaux suivants :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :	33.34 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :	64.70 %
• Taxe d'habitation (TH) :	8.45 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux à l'identique pour l'année à venir.

La proposition est validée à l'unanimité.

5 - Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune pour l'année 2025 :

Budget primitif de la Commune :

ARCENS BUDGET PRINCIPAL

Préparation budgétaire 2025

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
002	Déficit de fonctionnement reporté		002	Excédent de fonctionnement reporté
011	Charges à caractère général	164 200,00	013	Atténuation de charges
012	Charges de personnel et frais assimilés	160 700,00	70	Produits des services du domaine et ventes
014	Atténuation de produits	3 900,00	73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courantes	45 195,00	731	Impositions directes
66	Charges financières	6 370,00	74	Dotations, subventions et participations
67	Charges exceptionnelles	0,00	75	Autres produits de gestion courante
68	Dotations provisions semi-budgétaires	19,00	76	Produits financiers
			77	Produits exceptionnels
023	Virement à la section d'investissement	142 515,15	78	Reprise sur amortissements et provisions
042	Opérations d'ordre	10 116,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :		533 015,15	TOTAL des Recettes de Fonctionnement :	
			533 015,15	
			Equilibre de la section =	
			0,00	

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
001	Déficit d'investissement reporté	116 869,93	001	Excédent d'investissement reporté
16	Emprunt remboursement en capital	47 835,00	021	Virement de la section de fonctionnement
20	Immobilisations incorporelles	0,00	040	Opérations d'ordre
204	Subventions d'équipement versées	351,00	10	FCTVA, TAM ...
21	Immobilisations corporelles	118 445,15	1068	Affectation du résultat
23	Immobilisations en cours	0,00	13	Subventions
27	Autres immobilisations Financières	0,00	16	Emprunts et cautions
RAR	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	15 971,02	024	Produit des cessions d'immobilisations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00	RAR	Restes à réaliser en recettes d'investissement
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales
458x	Opérations pour le compte de tiers		458x	Opérations pour le compte de tiers
TOTAL des Dépenses d'Investissement :		303 472,10	TOTAL des Recettes d'Investissement :	
			303 472,10	
TOTAL DES DEPENSES		836 487,25	TOTAL DES RECETTES	
			836 487,25	
Taux de fongibilité fixé par délibération :			Equilibre de la section =	
Fongibilité fonctionnement possible			0,00	
Fongibilité Investissement possible				

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions concernant le budget.

Monsieur RIBEYRE Jean-Claude demande des précisions concernant le compte 6261.

Il s'agit des frais de télécommunication. La secrétaire précise que la maintenance des nouveaux postes téléphoniques est comprise dans cet article.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de procéder au vote du BP 2025.

Monsieur Ribeyre indique qu'il n'approuvera pas le budget pour les mêmes raisons que l'année précédente à savoir un manque de communication.

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif pour l'année 2025 et celui-ci est validé, à la majorité, avec 7 voix pour et 1 contre.

Après le vote, Monsieur Cyrille REBOULET, conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable de Privas, présente l'analyse financière de la commune (doc annexés au procès-verbal)

La situation financière de la commune est stable. Les ratios sont bons.

A noter, également, que l'indicateur de pilotage comptable de la commune est de 100 %.

6 - Demande de subvention au conseil départemental pour le déneigement des voiries communales, hiver 2024-2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire, comme chaque année, une demande de subvention pour le déneigement des voiries communales, auprès du département.

La proposition est validée, à l'unanimité.

7 - Demande de subvention au Département, dans le cadre du volet pacte routier du dispositif Atout ruralité, pour les travaux de voiries

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de faire une demande de subvention, dans le cadre du volet Pacte routier, du dispositif « Atout ruralité », en présentant les travaux de goudronnage des voiries communales.

Le taux d'aide est égal à 40 % maximum du montant des travaux avec un plafond de subvention de 20 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du volet pacte Routier du dispositif Atout Ruralité, la somme de **20 000 €**, pour la réalisation des travaux de goudronnage des voiries communales prévus pour l'année 2025.

8 - Création emplois saisonniers pour plan d'eau, camping et renfort au service technique, été 2025

Monsieur le Maire indique que, comme chaque année, il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à la saison estivale.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la création des emplois saisonniers et autorise Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels correspondants, pour une période maximale de 2,5 mois.

9 - Convention Chanal Patrick pour location terrain pour mise en place du plan d'eau

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur CHANAL Patrick souhaitant obtenir le versement d'un dédommagement suite à l'immersion partielle de son terrain situé sur la parcelle AB 52, lors de la mise en eau du plan d'eau durant la période estivale, soit en juillet et août.

Monsieur le Maire rappelle que les anciens propriétaires de la parcelle en question avaient autorisé la construction d'un barrage en béton et l'immersion partielle d'une partie de la parcelle en question sans contrepartie aucune.

Monsieur CHANAL Patrick, nouveau propriétaire, n'autorise plus cette mise à disposition gracieuse est souhaite recevoir, au même titre que les propriétaires des parcelles voisines, un dédommagement.

Il convient donc d'établir une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AB 52, pour la mise en eau du plan d'eau, pendant la période estivale, par Monsieur CHANAL Patrick à la commune.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée, avec Monsieur CHANAL Patrick, et à lui verser, à compter de 2025, la somme de **150 €**, correspondant à la location du terrain pendant la période estivale.

Ces sommes seront imputées au chapitre 61 des dépenses de fonctionnement.

10 - Questions diverses

Motion : Monsieur le Maire présente une motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1^{er} Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

Les élus souhaitant soutenir la motion sont invités à la signer.

11 – Communication

Prochain conseil municipal courant juin

La séance est levée à 19h05

Joëlle Courtault,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joëlle Courtault'.

Thierry Girot,
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Girot'.

